

Les cercueils en carton bientôt autorisés

Il sera bientôt autorisé de se faire enterrer dans un cercueil en carton, en Wallonie. Avantages : le respect de l'environnement, mais aussi bien entendu le coût.

Petite révolution en vue dans le secteur funéraire. La ministre wallonne des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR), prépare une réforme qui autorisera l'utilisation de cercueils en carton. « Nous y travaillons et cette autorisation entrera en vigueur encore cette année », nous a confirmé son cabinet ce lundi. L'usage de ces cercueils sera accepté pour les inhumations en pleine terre, mais pas pour les caveaux et ce « pour des raisons de salubrité ». En clair ? « Quand on utilise un cercueil de ce type, les corps se décomposent plus vite », explique la porte-parole de la Nivelloise.

« Cela produit des dégagements de gaz et de liquide qui peuvent incommoder les fossoyeurs, lorsqu'il s'agit d'un caveau. Dans le but de préserver ces agents communaux, nous n'envisageons donc pas de l'autoriser dans ce cas bien précis. » Avec cette réforme, la Wallonie

emboîtera le pas à la Flandre, qui autorise déjà l'utilisation du carton. Et c'est loin d'être un cas unique en Europe,



« Cette réforme entrera en vigueur cette année »

**Valérie De Bue
Ministre des Pouvoirs
locaux**

puisque des pays comme la France, l'Italie, la Suisse ou

l'Espagne ont également déjà donné leur feu vert à ce matériau à la fois écologique et moins coûteux que le bois traditionnel.

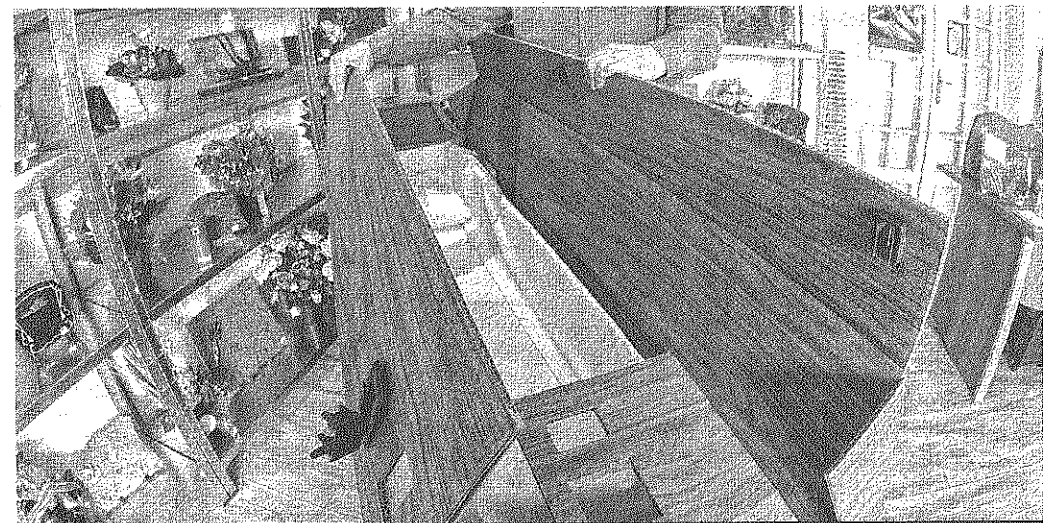
De quoi ravir la société « Product & Negoce », basée à Vottem (Herstal), qui s'est lancée dans l'importation de cette production pour le plat pays. Et qui croit bien entendu en un avenir radieux dans ce secteur économique, avec un matériau qui présente plusieurs avantages.

DES FLEURS, UNE VOITURE

« Pour un cercueil de base, vous devez compter environ 360 euros, alors que pour un en sapin qui est souvent en bois recomposé, vous en avez facilement pour 1.200 ou 1.300 euros », plaide son administrateur délégué, François-Xavier Mathoul qui assure être le seul importateur pour la Belgique.

L'avantage du carton est également de pouvoir personnaliser le cercueil autant qu'on veut. « On en imprime de toutes sortes : des décors, des oiseaux, des fleurs, une voiture, en plus

Valérie De Bue prépare une réforme en la matière



Les cercueils en carton peuvent être décorés selon la volonté du défunt ou de sa famille. © Belgalma

bien sûr de ceux avec une photo du défunt », poursuit M. Mathoul. « Cela prend à peine plus de temps à fournir, puisqu'il faut compter entre 24 et 36 heures de délai... »

Quant à son public cible, « ce sont avant tout des gens attentifs

à l'écologie, puisque nos cercueils sont en carton 100 % recyclé. Ce n'est qu'ensuite qu'arrivent les gens qui ont peut-être un peu moins de moyens financiers. Mais cet aspect-là intéressera par contre davantage les communes wallonnes quand la nou-

velle réglementation aura été adoptée. Cela leur sera en utile non seulement pour leurs préoccupations écologiques, mais également pour réduire les coûts liés à l'enterrement de leurs indigents. »

CHRISTIAN CARPEL